



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(LVII)/9
11 octobre 2021

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION
Du 29 novembre au 3 décembre 2021
Session en visioconférence

**Rapport du Groupe de travail sur le
Plan d'action stratégique (PAS) de l'OIBT pour 2022-2026**

**Rapport du Groupe de travail sur le
Plan d'action stratégique (PAS) de l'OIBT pour 2022-2026**

Table des matières

	Page
A. Introduction	1
B. Plan d'action stratégique (PAS) de l'OIBT 2022-2026 proposé: aperçu.	1
C. Nouvel Énoncé de mission de l'OIBT proposé	3
D. Contributions volontaires et Compte administratif	3
E. Projet de décision du Conseil sur le PAS de l'OIBT 2022-2026.	3
Annexes	
1. Participants au Groupe de travail sur le PAS	4
2. Processus d'élaboration du PAS de l'OIBT 2022-2026 depuis novembre 2020.	5
3. Note explicative sur la structure et le contenu du PAS 2022-2026 proposé	6
4. Projet de décision sur le PAS de l'OIBT 2022-2026 lors de la 57 ^e session du CIBT.	7
5. Synthèse du Document d'information sur l'«élaboration du Plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2022-2026».	8

A. Introduction

1. Conformément à la Décision 4(LVI) et à l'activité 10 du Programme de travail biennal (PTB) 2021-2022, le Groupe de travail (GT) a été chargé d'élaborer un plan d'action stratégique (PAS) que l'on propose pour succéder au PAS 2013-2018 (prorogé jusqu'à la fin de 2021), lequel qui sera soumis à l'examen du Conseil à sa cinquante-septième session (le CIBT-57, du 29 novembre au 3 décembre 2021). **En accord avec ce mandat, le «Plan d'action stratégique (PAS) 2022-2026 proposé» figure dans le document ITTC (LVII)/10.**

2. En annexe 1 au présent document est contenue la liste des participants au GT sur le PAS, qui s'est réuni en visioconférence à quatre reprises entre le 9 septembre et le 6 octobre 2021. L'annexe 2 décrit le processus complet qui a abouti à la préparation du PAS de l'OIBT proposé pour 2022-2026. Ce processus est passé par les étapes suivantes:

- Engagement de deux consultants chargés de seconder le Secrétariat (M^{me} Stephanie Caswell (États-Unis) et M. Jorge Malleux (Pérou)
- Élaboration d'un sondage diffusé à l'ensemble des points focaux de l'OIBT en avril 2021 afin de recueillir les premiers points de vue sur le nouveau PAS
- Préparation d'un Document d'information exhaustif, diffusé en juillet (voir le document ITTC(LVII/info.8), qui a évalué la mise en œuvre du PAS 2013-2018 (prorogé jusqu'à la fin de 2021), analysé les réponses au sondage et proposé un cadre pour le nouveau PAS¹. Les points focaux de l'OIBT ont été invités à formuler leurs observations sur le cadre proposé pour le PAS.

3. Sur la base du Document d'information et des observations qu'a formulées subséquemment un petit nombre de points focaux de l'OIBT sur le cadre proposé pour le PAS (voir l'annexe 2), les consultants ont élaboré, en étroite concertation avec le Secrétariat, un projet préliminaire de PAS 2022-2026 pour examen par le GT. Le GT a discuté de ce projet initial et l'a révisé, pour donner forme au **Plan d'action stratégique (PAS) de l'OIBT 2022-2026 proposé qui figure dans le document ITTC (LVII)/10.**

B. Plan d'action stratégique (PAS) de l'OIBT 2022-2026 proposé: aperçu

4. Le Plan d'action stratégique (PAS) de l'OIBT pour 2022-2026 se veut être un document concis et moderne qui soit facile d'emploi et joue le rôle de document d'orientation et d'outil opérationnel à usage interne pour l'OIBT et d'outil de communication et de document de relations publiques destiné à des publics externes qui ne connaissent pas obligatoirement bien l'OIBT ainsi que ses travaux et contributions. À cette fin, le PAS proposé cherche à:

- Être un document clair, concis et attractif qui puisse être utilisé et compris par un vaste éventail de publics au sein de l'OIBT et au-delà, tout en étant clairement axé sur l'exécution des deux objectifs primordiaux énoncés à l'article premier de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT).
- Être aussi concret que possible tout en laissant au Conseil la flexibilité nécessaire pour répondre à des questions et défis de type nouveau ou émergent.

¹ Le Document d'information sur l'«Élaboration du Plan d'action stratégique 2022-2026» figure sous la cote ITTC LVII/Info 8. Le résumé du Document d'information figure à l'annexe 4.

- Être réaliste et proportionné à la capacité de l'OIBT que l'on projette ainsi qu'aux attentes des membres. Si le Conseil a pris des mesures vigoureuses pour remédier à la défaillance financière et met en œuvre à titre pilote une nouvelle architecture financière, l'on ne sait pas précisément à ce stade quelle tendance suivront à l'avenir les contributions volontaires.
- Tenir compte des travaux significatifs qui ont été accomplis au cours des quatre années passées en vue de mettre en place une nouvelle architecture financière à l'OIBT sans toutefois préjuger de la décision du Conseil à l'issue de sa phase pilote.
- Mettre en exergue les contributions de l'OIBT aux Objectifs mondiaux relatifs aux forêts (OMF), aux Objectifs de développement durable (ODD) ainsi qu'aux objectifs de l'Accord de Paris et au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, de même que les partenariats qu'a noués l'OIBT dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) ainsi qu'avec des organisations individuelles membres du PCF.
- Reconnaître que le redressement après les perturbations et conséquences persistantes de la pandémie de Covid-19 sans précédent est incertain et qu'il convient de s'attendre à ce qu'il préoccupe le secteur forestier tropical durant toute la période du PAS 2022-2026.
- Servir de document d'orientation transitionnel entre 2022 et le lancement du processus de négociation d'un accord devant succéder à l'AIBT de 2006, qui pourrait démarrer dès 2026.

5. L'annexe 3 fournit des «notes explicatives» sur la structure et le contenu du PAS proposé, qui est articulé autour de cinq parties:

La I^{ère} partie: Présentation de l'OIBT met en lumière la pertinence de l'OIBT au regard des objectifs et engagements de niveau mondial au sens large pris en matière de forêts et elle présente au lecteur l'OIBT ainsi que le rôle unique qu'elle joue dans le contexte mondial des forêts.

La II^e partie: Tendances et défis dans le secteur forestier tropical met en lumière les tendances à l'œuvre dans le secteur des forêts et sur le marché ainsi que les conséquences de la Covid-19 en s'inspirant du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (PSNUF) de l'édition 2020 de *l'Évaluation des ressources forestières mondiales* (FRA), de récents rapports de l'OIBT, du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

La III^e partie constitue le cœur du PAS. Elle énonce:

- Quatre Priorités stratégiques (PS) qui rationalisent les six PS figurant dans le PAS 2013-2018 et intègrent les thèmes des Axes programmatiques actuellement mis en œuvre à titre pilote parallèlement à un nouveau cycle des projets rationalisés;
- Quatre stratégies transversales (ST) qui s'appliquent à l'ensemble des PS; et
- 38 cibles associées à réaliser ou à accomplir à l'horizon 2026.

La IV^e partie: Cadre de mise en œuvre demande au Conseil de fixer un «objectif indicatif de mobilisation de fonds sur cinq ans» sur la base des coûts estimatifs nécessaires pour mettre en œuvre les 38 cibles, et traite la question de la mise en œuvre du PAS à travers les PTB, le financement de projets et les Programmes thématiques, ainsi que celle du rôle des membres de l'OIBT et de ses partenaires.

La Ve partie: Suivi et examen donne des orientations élémentaires sur le suivi et la communication d'informations qui reflètent les procédures en vigueur et appelle à procéder en 2026 à un examen de l'efficacité du PAS sur la base d'indicateurs/paramètres qui seront arrêtés par le Conseil suivant l'adoption de la nouvelle architecture financière.

C. **Nouvel énoncé de mission de l'OIBT proposé**

6. Dans le PAS 2022-2026 proposé figure le nouvel Énoncé de mission de l'OIBT qui est proposé et a été préparé sur la base du chapeau de l'article premier de l'AIBT de 2006. Ce nouvel énoncé (indiqué ci-dessous) remplacerait l'énoncé de mission de l'OIBT figurant dans le PAS 2013-2018, qui remonte à 1998 et repose sur l'AIBT de 1994².

Nouvel énoncé de mission de l'OIBT proposé, fondé sur l'article premier de l'AIBT de 2006

Faciliter les discussions, la concertation, la coopération internationale et l'élaboration de politiques se rapportant à l'expansion et à la diversification du commerce international des bois tropicaux issus de forêts faisant l'objet d'une gestion durable et exploitées dans le respect de la légalité, ainsi qu'à la gestion durable des forêts tropicales

D. **Contributions volontaires et Compte administratif**

7. La mise en œuvre fructueuse du PAS 2022-2026 dépendra d'un financement pérenne provenant de contributions volontaires apportées dans le cadre des Programmes de travail biennaux de l'OIBT et du financement de projets en vue de soutenir les cibles énoncées dans le PAS devant être réalisées à l'horizon 2026. Tous les membres de l'OIBT qui sont en capacité de le faire sont instamment appelés à apporter des contributions volontaires à cette fin.

8. La mise en œuvre du PAS 2022-2026 dépendra également du versement à échéance des quotes-parts de contribution au Compte administratif, lesquelles constituent une obligation en vertu de l'article 19 de l'AIBT de 2006 et sont essentielles pour soutenir le Secrétariat et les opérations essentielles de l'OIBT. Le GT appelle le CIBT-57, au titre du point 11 de son ordre du jour (Questions relatives à l'article 19 de l'AIBT de 2006 se rapportant au Compte administratif) à déterminer des moyens concrets de remédier au déficit notable et grandissant du Compte administratif qui est dû au défaut de paiement des quotes-parts de contribution annuelles des membres. Ces arriérés, qui s'élèvent aujourd'hui à plus de 11 millions \$EU, ont des conséquences graves sur les opérations de base de l'OIBT.

E. **Projet de décision du Conseil sur le PAS de l'OIBT 2022-2026**

9. Le GT recommande que, suite aux délibérations du Conseil qui auront lieu durant la session, le CIBT-57 adopte le PAS de l'OIBT 2022-2026. En annexe 4 figure un projet de décision pour examen par le Conseil.

* * *

² L'énoncé de mission de l'OIBT de 1998 est le suivant: «L'OIBT facilite les discussions, la consultation et la coopération internationale sur les questions relatives au commerce international et à l'utilisation des bois tropicaux, ainsi qu'à la gestion durable de leur base de ressource.»

ANNEXE 1

Participants au Groupe de travail sur le PAS

Membres producteurs:

- M^{me} Carmela Quintanilla Centenaro (Pérou)
- M. Ulysse Korogone (Bénin)
- M. Balamurugan a/l Nallamuthu (Malaisie)

Membres consommateurs:

- M^{me} Jennifer Conje (États-Unis)
- M^{me} Yoshiko Motoyama (Japon)
- M^{me} Sara Federica Reho (Union européenne)

Membre du Groupe consultatif de la société civile (GCSC):

- M^{me} Fernanda Rodrigues

Membre du Groupe consultatif sur le commerce (TAG):

- M. Barney Chan

Coordinatrice du Secrétariat de l'OIBT

- M^{me} Sheam Satkuru, assistée de collègues du Secrétariat

Consultants

- M^{me} Stephanie Caswell (États-Unis)
- M. Jorge Malleux (Pérou)

ANNEXE 2

Processus d'élaboration du PAS 2022-2026 depuis novembre 2020

Date	Étapes majeures/activités
Novembre 2020	Le CIBT-56 prie le Directeur exécutif (DE) par sa Décision 4(LVI) de mettre en œuvre l'activité 10 du Programme de travail biennal (PTB) 2021-2022 destinée à élaborer le nouveau PAS de l'OIBT en vue de le soumettre au Conseil pour examen et approbation lors de sa 57 ^e session en 2021.
20 avril 2021	Le Responsable en chef (ReC) fait circuler au sein des points focaux de l'OIBT un sondage comprenant dix questions préparé par les consultants en étroite concertation avec le Secrétariat de l'OIBT aux fins de recueillir les premiers avis sur l'utilité du PAS 2013-2018 (prorogé jusqu'à la fin de 2020) et sur la voie à suivre concernant le nouveau PAS 2022-2026. Le ReC demande que les réponses soient retournées le <u>14 mai 2021</u> au plus tard.
8 juin 2021	Vingt-quatre réponses au sondage sont reçues de la part de 13 pays producteurs ³ , huit pays consommateurs ⁴ ainsi que du point focal du TAG.
8 juillet 2021	<p>Le ReC diffuse au sein des points focaux la version anglaise du Document d'information sur l'«élaboration du Plan d'action stratégique de l'OIBT 2022-2026» qui a été préparé par les consultants en étroite concertation avec le Secrétariat de l'OIBT suite au sondage. Ce Document d'information:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évalue la mise en œuvre du PAS 2013-2018 (prorogé jusqu'à la fin de 2021) effectuée dans le cadre des Plans de travail biennaux (PTB), des Programmes thématiques (PT) et des projets; met en exergue les mesures prises par l'OIBT en vue de renforcer ses contrôles internes et de mettre au point une nouvelle architecture financière, et il présente un aperçu des tendances mondiales à l'œuvre dans le secteur forestier tropical ainsi que les conséquences de la Covid-19 (<u>chapitre II</u>) • Analyse les réponses au sondage diffusé le 20 avril 2021 (<u>chapitre III</u>) • Propose un cadre pour le PAS 2022-2026 qui se fonde sur les chapitres II et III (<u>chapitre IV</u>) <p>Le ReC demande que les observations sur le chapitre IV «Cadre proposé pour le PAS» soient retournées le 9 août 2021 au plus tard</p>
23 juillet 2021	Le ReC diffuse au sein des points focaux les versions espagnole et française du Document d'information et rappelle que la date limite de retour des observations est fixée au 9 août 2021
30 juillet 2021	Le ReC diffuse la Synthèse du Document d'information dans toutes les langues
19 août 2021	Six observations sont reçues concernant le chapitre IV du Document d'information ⁵
22 août 2021	Le ReC transmet au Groupe de travail sur le PAS le projet préliminaire de Plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2022-2026 qui a été préparé par les consultants en tenant compte des réponses au sondage du 20 avril et des observations reçues sur le Cadre proposé pour le PAS figurant au chapitre IV du Document d'information diffusé en juillet
9 septembre	1 ^{ère} réunion en visioconférence du Groupe de travail sur le PAS
16 septembre	2 ^e réunion en visioconférence du Groupe de travail sur le PAS
23 septembre	3 ^e réunion en visioconférence du Groupe de travail sur le PAS
6 octobre	4 ^e réunion en visioconférence du Groupe de travail sur le PAS
Au moins 30 jours avant le CIBT-57	Le ReC met en ligne les documents du CIBT-57 suivants: le « Rapport du Groupe de travail sur le Plan d'action stratégique (PAS) de l'OIBT 2022-2026 » et le « Plan d'action stratégique de l'OIBT 2022-2026 proposé »

³ Cambodge, Colombie, Gabon, Honduras, Indonésie, Madagascar, Malaisie, Mali, Mexique, Mozambique, Pérou, Philippines, République centrafricaine

⁴ Australie, Chine (deux réponses de l'Académie chinoise de foresterie), Croatie, États-Unis d'Amérique, Japon (réponses du Ministère des affaires étrangères et de l'Agence forestière japonaise), Slovénie, Suisse, Union européenne

⁵ Agence forestière japonaise, Équateur, Groupe consultatif de la société civile Honduras, Mexique et Philippines

ANNEXE 3

Note explicative sur la structure et la teneur du PAS de l'OIBT 2022-2026 proposé

Structure	Description du contenu
I. Présentation de l'OIBT	<ul style="list-style-type: none"> • S'inspire des concepts et du texte du PSNUF 2017-2030 avalisé par l'ensemble des pays membres de l'OIBT • Met en lumière la pertinence de l'OIBT avec les OMF, ODD et autres engagements de niveau mondial • Informe le lecteur sur l'OIBT tout en évitant la terminologie utilisée par les «initiés» • Présente les avantages comparatifs de l'OIBT sous la forme d'un narratif afin de mieux refléter leur portée • Inclut des encadrés/surtitres pour apporter des informations supplémentaires ou mettre en exergue des points capitaux
II. Tendances et défis dans le secteur forestier tropical	<ul style="list-style-type: none"> • Développe la partie F du chapitre II. du Document d'information • S'inspire du PSNUF, du FRA 2020 et de récents rapports de l'OIBT, du FNUF et de la CDB • Met en lumière les conséquences de la Covid-19 sur les forêts tropicales/le secteur forestier tropical ainsi que sur les tendances à l'œuvre
III. Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit du cœur du PAS. Elle présente 4 PS, 4 ST et 38 cibles spécifiques associées à réaliser/accomplir à l'horizon 2026 • Les 4 PS rationalisent les 6 PS actuelles du PAS 2013-2018 et y intègrent les AP • Les ST 1 à 3 reflètent l'intérêt que soient mis en exergue dans le PAS la Covid-19, l'efficacité opérationnelle de l'OIBT et l'égalité des sexes au titre des questions transversales • La ST 4 convertit l'actuelle PS6 relative au renforcement des capacités en une stratégie transversale • Pour la plupart, les cibles reposent sur des propositions émanant du sondage du 20 avril; quelques-unes reflètent de récentes décisions du Conseil et/ou des activités des PTB partiellement financées • Compte tenu du caractère imbriqué des deux objectifs primordiaux de l'OIBT, il existe des effets de synergie entre les PS et les ST et en leur sein. Un objectif donné pourrait être de contribuer à une ou plusieurs PS/ST
IV. Cadre de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Demande au Conseil de fixer, après l'adoption du PAS, un «objectif indicatif de mobilisation de fonds sur cinq ans» sur la base des coûts estimatifs nécessaires pour mettre en œuvre les cibles (total des coûts des cibles = objectif de financement sur cinq ans) • Traite la question de la mise en œuvre du PAS à travers les PTB et les projets/le cycle des projets de l'OIBT sans préjuger de la décision du Conseil à l'issue de la phase pilote • Traite également la question des Programmes thématiques puisqu'ils sont entérinés dans l'AIBT de 2006 (article 20), en privilégiant les enseignements tirés de l'expérience des PT et des perspectives futures concernant les contributions non affectées • Met en lumière le rôle important que joue les membres/partenaires de l'OIBT s'agissant de contribuer à la mise en œuvre du PAS (un aspect important des premiers plans d'action de l'OIBT)
V. Suivi et examen	<ul style="list-style-type: none"> • Fournit des orientations élémentaires sur le suivi et l'établissement de rapports qui reflètent les procédures en vigueur • Appelle à un examen en 2026 de l'efficacité du PAS. Dans la mesure où les éléments centraux des travaux ultérieurs de l'OIBT restent mis en œuvre à titre pilote, les paramètres ou indicateurs de cet examen seraient déterminés par le Conseil suite à l'adoption de la nouvelle architecture financière de l'OIBT

ANNEXE 4
Projet
Décision du CIBT-57 sur le PAS de l'OIBT pour 2022-2026



CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(LVII)/...
3 décembre 2021

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION
Du 29 novembre au 3 décembre 2021
Session en visioconférence

DÉCISION **XX**(LVII)

ADOPTION DU PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE DE L'OIBT POUR 2022-2026

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la décision 3(LVI) relative à l'élaboration du prochain Plan d'action stratégique de l'OIBT en vue de le soumettre à l'examen et à l'approbation du Conseil lors de sa cinquante-septième session en 2021;

Décide de:

1. Adopter le Plan d'action stratégique (PAS) de l'OIBT pour 2022-2026 figurant en annexe à la présente décision;
2. Fixer lors de sa cinquante-huitième session en 2022 un «objectif quinquennal indicatif de mobilisation de ressources» pour le PAS de l'OIBT 2022-2026 en se basant sur les coûts estimatifs des cibles figurant dans les tableaux 2 et 3 du PAS en annexe à la présente décision;
3. Prier le Directeur exécutif/Responsable en chef de: a) publier et diffuser largement le PAS de l'OIBT 2022-2026; et b) établir une proposition des coûts estimatifs indiqués au paragraphe 2 en vue de les soumettre à l'examen du Conseil à sa cinquante-huitième session.
4. Autoriser le Directeur exécutif/Responsable en chef à mobiliser les fonds annoncés en faveur de l'activité 10 du Programme de travail biennal 2021-2022 pour couvrir les coûts associés au paragraphe 3.

* * *

ANNEXE 5
Synthèse du Document d'information
«Élaboration du Plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2022-2026»

Préparé pour le Secrétariat de l'OIBT par les consultants
Juillet 2021

Document d'information

Élaboration du
Plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2022-2026

Synthèse

Préparé pour le Secrétariat de l'OIBT par
Stephanie J. Caswell
et
Jorge Malleux

Juillet 2021

Synthèse

I. Introduction

1. Lors de sa 56^e session, le Conseil international des bois tropicaux (CIBT) a prié le Directeur exécutif par sa Décision 4(LVI) de mettre en œuvre l'activité 10 du Programme de travail biennal (PTB) 2021-2022 se rapportant à l'élaboration du nouveau Plan d'action stratégique (PAS) de l'OIBT en vue de le soumettre au Conseil pour examen et approbation à sa cinquante-septième session en 2021. Le 20 avril 2021, le Responsable en chef a diffusé un sondage destiné à recueillir les premiers avis sur le nouveau PAS 2022-2026¹. Le présent Document d'information a été préparé par les consultants en étroite concertation avec le Secrétariat de l'OIBT à la suite de ce sondage. Le Document d'information est organisé comme suit:

- Le chapitre II évalue la mise en œuvre du PAS 2013-2018 opérée à travers les Plans de travail biennaux (PTB), les Programmes thématiques (PT) et les projets/avant-projets, met en lumière les mesures de l'OIBT destinées à renforcer les contrôles internes et à mettre en place une nouvelle architecture financière², et il présente un aperçu des tendances mondiales à l'œuvre dans le secteur forestier tropical ainsi que les répercussions de la Covid-19.
- Le chapitre III analyse les réponses au sondage diffusé le 20 avril 2021 sur la question de l'utilité du PAS 2013-2018 et celle de la voie à suivre concernant le PAS 2022-2026.
- Le chapitre IV présente le cadre proposé pour le PAS 2022-2026, qui repose sur la base des chapitres II et III. Les Membres de l'OIBT et les points focaux du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) sont invités à transmettre leurs observations concernant le cadre proposé pour le PAS qui doivent parvenir à l'adresse Breulmann@itto.int le 9 août 2021 au plus tard.

2. Sur la base des observations reçues, les consultants prépareront en concertation avec le Secrétariat un projet préliminaire de PAS 2022-2026 qui sera soumis à l'examen du Groupe de travail spécial, ainsi que le prévoit l'activité 10 du PAS 2021-2022. Le Groupe de travail préparera un projet révisé de PAS qui sera diffusé pour examen. Le projet définitif de PAS sera préparé sur la base des observations reçues avant d'être diffusé pour examen lors de la cinquante-septième session du CIBT.

II. Évaluation de la mise en œuvre du PAS 2013-2018 (prorogé jusqu'à la fin de 2021)

3. Le PAS en vigueur est articulé autour de «six priorités stratégiques» (voir l'encadré 1), qui sont accompagnées d'exemples d'actions et d'activités de PT pertinentes pour chaque priorité stratégique (PS), servant à orienter les travaux de l'OIBT destinés à faire avancer les objectifs de l'article premier de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT).

¹ Voir l'annexe 1 au Document d'information

² En 2016, l'OIBT avait perdu des fonds de placement pour une valeur de 18,2 millions \$EU. Cette situation a entraîné un recul significatif des contributions volontaires et des mesures concertées destinées à améliorer les contrôles internes de l'Organisation.

**Encadré 1: Les six priorités stratégiques du PAS 2013-2018
(et leur pertinence avec l'AIBT de 2006³)**

1. Favoriser la bonne gouvernance forestière et les cadres de politiques publiques permettant le renforcement de la gestion durable des forêts et du commerce connexe et une augmentation des financements de la GDF et des investissements y afférents (article 1.i, 1.k, 1.n)
2. Augmenter la contribution des forêts tropicales aux économies nationales et locales, notamment par le commerce international (article 1.i,1.k)
3. Renforcer la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre (article 1.m)
4. Freiner le déboisement et la dégradation des forêts dans le monde tropical et valoriser l'apport des services écosystémiques (article 1.j, 1.q)
5. Améliorer la qualité et la disponibilité des informations sur les forêts tropicales, les marchés et le commerce des produits forestiers (article 1.e, 1.h, 1.k, 1.l, 1.o; articles 27 et 28)
6. Renforcer et développer les ressources humaines affectables à la mise en œuvre de la GDF et intensifier le commerce des biens et services forestiers obtenus de forêts en gestion pérenne (article 1.d, 1.g, 1.q, 1.r)

4. On constate que la portée des PS varie, allant de très étendue (PS1, PS2) à étroite (PS3). La PS6 est essentiellement de nature transversale alors que la PS2 pourra souvent être le résultat de la mise en œuvre d'autres PS.

5. Pour chaque PS, le PAS en vigueur fixe d'ambitieux «objectifs de mobilisation de fonds» dont le total se chiffre à 200 millions \$EU de contributions volontaires (CV) projetées pour le financement des PTB, des PT et des projets, dont près de la moitié (95 millions \$EU) est projetée pour les PT. Le [tableau 1](#) montre que ces aspirations ne se sont pas concrétisées:

- Durant la période 2013-2020, l'OIBT a reçu des CV pour un montant de 44 millions \$EU, soit 22 pour cent environ de l'objectif de financement total
- Le recul marqué en 2015, puis de nouveau en 2017, est la conséquence des deux défaillances financières
- Les chiffres de la période 2018-2020 suggèrent un retour favorable de la confiance des donateurs imputable à l'amélioration des contrôles internes à l'OIBT, bien que les montants demeurent nettement en deçà des niveaux atteints avant la défaillance

**Tableau 1: Total des contributions volontaires de 2013 à 2020, par année
(en milliers \$EU)⁴**

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
10 103	8 709	3 295	4 982	1 212	3 793	4 976	6 858	43 928

³ Le PAS 2013-2018 n'établit pas de corrélation directe entre les PS et les 19 mesures énoncées à l'article premier de l'AIBT de 2006. Les références entre parenthèses ont été ajoutées pour suggérer la pertinence avec les PS.

⁴ À l'exclusion du Compte subsidiaire B du Fonds pour le partenariat de Bali, des Fonds non affectés ou du Compte de fonds de roulement.

II.A. Mise en œuvre du PAS dans le cadre des activités des PTB

6. Trois PTB ont été mis en œuvre dans le cadre du PAS 2013-2018: le PTB 2013-2014, le PTB 2015-2016 (prorogé jusqu'en 2017) et le PTB 2018-2019 (prorogé jusqu'en 2020). Le tableau 2 récapitule le financement des PTB de 2013 à 2020. On constate que:

- Le financement des PTB a avoisiné 30 millions \$EU au total: 81 pour cent provenant de CV et 19 pour cent du budget de base
- Les CV ont plongé en 2015-2017 suite à la défaillance financière, mais se sont redressées en 2018-2020, sous l'effet des importantes contributions de la part de l'Union européenne (pour le Mécanisme de surveillance indépendante du marché), de l'Allemagne (pour les LSSC) et du Japon (pour la gestion des incendies)
- Le financement de base est resté relativement constant au pro rata par année, affichant une modeste hausse en 2018-2020
- Le pourcentage d'activités proposées dans les PTB qui ont été financées a nettement augmenté, pour atteindre 95 pour cent en 2018-2020, comparé à 68 pour cent en 2015-2017

Tableau 2: Récapitulatif du financement des PTB, 2013-2020 (en milliers \$EU)

Activités financées en appui aux PS 1 à 6	PTB 2013-2014		PTB 2015-2017		PTB 2018-2020		Totaux	% Totaux
	Total	Prorata annuel	Total	Prorata annuel	Total	Prorata annuel		
Activités financées au moyen de CV	6 668	3 334	5 595	1 865	12 034	4 011	24 296	81%
Activités financées au moyen du budget de base	1 490	745	2 311	770	1 840	613	5 642	19%
Total	8 158		7 906		13 217		29 938	100%
Pourcentage d'activités financées	69%		68%		95%			

II.B. Mise en œuvre du PAS dans le cadre des Programmes thématiques (PT)

7. L'article 20 de l'AIBT de 2006 a créé le Compte subsidiaire des PT afin de faciliter les contributions non affectées au financement de projets/avant-projets et d'activités compatibles avec les PT établis par le Conseil. En 2008 [décisions 8(XLIV), 9(XLIV) et 10(XLIV)], le Conseil a mis en œuvre le Compte subsidiaire des PT et instauré des «procédures et directives opérationnelles» et des Profils de PT (notes conceptuelles) pour les cinq PT suivants exécutés à titre pilote pour une durée de trois ans (2009-2012):

- Application des lois forestières, gouvernance et commerce (TFLET)
- Réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts et valorisation des services environnementaux (REDDES)
- Gestion et entreprises des forêts de collectivités (CFME)
- Transparence du commerce et des marchés (TMT)
- Développement et efficacité de l'industrie (IDE)

8. Le tableau 3 indique le total des annonces de financement en faveur des PT de 2009 à 2014⁵. On constate que:

⁵ La dernière annonce de fonds en faveur des PT est intervenue en 2014, qui a aussi coïncidé avec le dernier appel à propositions. Conformément à la décision 6(LII), les fonds subsistant dans le Compte subsidiaire des PT ont été utilisés pour résorber le déficit financier.

- Les PT ont attiré près de 22 millions \$EU de CV non affectées, dont la majeure partie ont été annoncées au cours de la phase pilote préalable au PAS 2013-2018
- Les annonces de financement au titre du PAS en vigueur ont été nettement moindres (3,08 millions \$EU)
- Les PT REDDES et TFLET ont représenté 85 pour cent des financements, moyennant deux subventions significatives de la part de la Norvège (8,17 m \$EU pour le PT REDDES) et des Pays-Bas (3 m \$EU pour le PT TFLET)
- Le PT IDE n'a pas été financé, ce qui indique de la part des donateurs une absence d'intérêt à soutenir le développement industriel

Tableau 3: Total des annonces de financement en faveur des Programmes thématiques, 2009-2014 (en milliers \$EU)

Période	REDDES	TFLET	CFME	TMT	IDE	Total
Phase pilote 2009-2012	9 233	6 887	1 100	1 620	0	18 839
PAS 2013-2018 (2013 et 2014)	300	2,192	0	591	0	3 082
Total des annonces	9 533	9 079	1 100	2 211	0	21 922
Projets financés	31	29	5	14	0	79
Pourcentage total des annonces	44%	41%	5%	10%	0%	100%

9. **Conclusion:** Après un départ prometteur, il est clair que les PT ont perdu de leur élan et n'ont pas été un facteur significatif du financement de l'OIBT ainsi que l'envisageait le PAS 2013-2018. La tentative, dans le cadre de l'AIBT de 2006, de susciter un flux significatif de fonds non affectés pour l'OIBT, à l'instar de ceux d'autres organisations liées aux forêts, n'a pas abouti. Divers facteurs peuvent y avoir contribué, dont:

- La longue tradition à l'OIBT de fonds spéciaux très spécifiques affectés à des projets d'échelle relativement petite
- L'inexpérience en matière de démarches programmatiques, y compris au sein des délégations à l'OIBT
- La préférence persistante des principaux donateurs pour le contrôle qu'offre l'affectation de fonds
- L'insatisfaction grandissante des donateurs à l'égard de la mise en œuvre des PT durant la phase pilote
- La concurrence accrue des nouveaux programmes relatifs aux forêts tropicales concernant les financements des donateurs

II.C. Mise en œuvre du PAS dans le cadre des projets et avant-projets

10. Comme le montrent les tableaux 4, 5 et 6, de 2013 à 2020 le Conseil a approuvé 152 projets et avant-projets. Sur ces derniers, seuls 39 projets (25 pour cent) ont été intégralement financés pour un total de 15,6 millions \$EU. On constate que:

- Le financement des projets a enregistré un recul marqué en 2014 puis de nouveau en 2017-2018 suite à la défaillance financière, avant d'afficher une modeste progression en 2019-2020⁶
- 42 pour cent des financements ont irrigué la région Asie-Pacifique

causé par la défaillance de l'OIBT.

⁶ Après avoir culminé à 18,2 millions \$EU en 2010, les contributions volontaires destinées à l'OIBT ont amorcé un recul, qui pourrait être le signe d'un moindre intérêt des donateurs à l'égard de l'Organisation avant même la défaillance.

- Les principaux pays bénéficiaires ont été l'Indonésie, la Côte d'Ivoire, le Pérou, le Guatemala et le Cambodge

11. Au total, le financement des projets (15,6 millions \$EU) est de 8,7 millions \$EU inférieur au financement des PTB pour la même période. Cela peut être le signe d'un intérêt accru de la part des donateurs à soutenir les activités offrant des avantages élargis.

Tableau 4: Statut des projets approuvés, 2013-2020

Statut de projet	Nombre de projets	Budget (en milliers \$EU)	% du Budget total
Financé	39	15 622	25%
En instance	25	10 810	17%
Caduc ⁷	88	35 855	58%
Total	152	62 287	100%

Tableau 5: Total des contributions volontaires en faveur des projets, par année, 2013-2020 (en milliers \$EU)⁸

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
6 411	2 620	2 895	2 197	166	71	502	760	15 622

Tableau 6: Projets financés, par région et pays, 2013-2020 (en milliers \$EU)

Afrique		Asie-Pacifique		Amérique latine		OIBT
Bénin	630	Cambodge	1 000	Brésil	557	1 400
Cameroun	568	Fidji	311	Équateur	130	
Côte d'Ivoire	2 240	Indonésie	3 530	Guatemala	1,256	
Ghana	120	Malaisie	686	Guyana	250	
Mozambique	321	PNG	756	Honduras	196	
Togo	157	Myanmar	140	Pérou	1,258	
		Viet Nam	116			
Sous-total	4 036	Sous-total	6 539	Sous-total	3 647	1 400
Pourcentage	26%	Pourcentage	42%	Pourcentage	23%	9%
					TOTAL	15 622

II.D. Contrôles internes et nouvelle architecture financière de l'OIBT

12. L'OIBT a, depuis 2015, pris un certain nombre de décisions en vue d'améliorer ses contrôles internes et d'attirer de nouvelles ressources⁹. En 2019 (Décision 8/LV), le Conseil a donné son accord pour que soient menés à titre pilote durant une période de trois années (2020-2022) une stratégie de financement de l'OIBT et un nouveau cycle de projets rationalisé axés sur les quatre «Axes programmatiques» (AP) suivants¹⁰:

1. Chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)
2. Conservation de la biodiversité et des services écosystémiques
3. Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients

⁷ Selon le *Manuel des procédures d'opérations normalisées du cycle des projets de l'OIBT* (2009), un projet approuvé qui n'a pas été financé dans les 20 mois pourra être révisé et de nouveau soumis. S'il n'est pas soumis une nouvelle fois, le projet est «frappé de la clause de caducité» et perd son statut de projet approuvé.

⁸ Le tableau 5 est un résumé du tableau 17 figurant dans le Document d'information.

⁹ Voir le résumé de l'ensemble de ces décisions à l'annexe 2 du Document d'information, qui offre des liens vers les décisions dans leur texte intégral.

¹⁰ Il est intéressant de constater que les AP pilotes ne contiennent aucune référence à la GDF (par ex., les sources durables et légales) ou au changement climatique, la plus importante source du financement forestier.

4. Questions émergentes et innovation

13. En 2020 (décision 4/LVI), le Conseil a adopté les buts et objectifs des AP approuvés pour la phase pilote ainsi qu'un modèle type de note conceptuelle, et a «reconnu» quatre scénarios de financement pour le cycle des projets pilote; a prié le DE de, *inter alia*, lancer un premier appel à soumettre des notes conceptuelles et des propositions de petits projets dans le cadre du scénario de financement 4 et à développer une base de données contenant les notes conceptuelles et propositions de projets.

14. Dans la mesure où le Conseil n'adoptera pas le nouveau cycle des projets avant 2022, le PAS sera adopté avant la conclusion de la phase pilote. Dans le nouveau PAS, les références à un nouveau cycle des projets et aux AP connexes pourront être jugées provisoires dans l'attente de la décision du Conseil en 2022.

II.E Aperçu: Tendances mondiales dans le secteur forestier tropical et conséquences de la Covid-19

15. Selon l'édition 2020 de *l'Évaluation des ressources forestières mondiales* (FRA 2020), de 2015 à 2020 le chiffre annuel de la déforestation est estimé à 10 millions d'ha, un modeste recul comparé à 12 millions d'ha par an en 2010-2015. Pour la majeure partie, la déforestation s'est produite en région tropicale.

16. Au nombre des principaux facteurs de déforestation en région tropicale figurent les politiques favorisant les utilisations des terres qui produisent des retours financiers plus élevés et plus rapides, dont l'agriculture, l'énergie, l'exploitation minière et le transport. Les subventions mondiales aux produits agricoles (haricot de soja, palmier à huile, bétail, etc.) sont estimées atteindre 200 milliards \$EU par an

17. Les forêts naturelles tropicales sont également menacées par l'exploitation forestière non durable et illégale, la collecte de bois de feu suivant des pratiques non durables et les perturbations de type insectes, maladies, épisodes météorologiques graves et incendies de végétation. Selon le FRA 2020, en 2015, quelque 73 millions d'ha de forêt tropicale, essentiellement en Afrique et en Amérique du Sud, ont été touchés par des incendies.

18. La survenue rapide de la Covid-19 au début de 2020 a exacerbé la situation. En avril 2020, un sondage mené par les correspondants du Service d'information de l'OIBT sur le marché (MIS) a montré que la Covid-19 avait des conséquences dévastatrices sur le secteur des bois tropicaux en raison de la contraction de l'économie mondiale; des perturbations au niveau du commerce international, du commerce intérieur et des chaînes d'approvisionnement; et des mesures de confinement instaurées par les gouvernements

19. Le redressement post Covid-19 de l'économie du secteur forestier est difficile à prévoir. La modélisation de l'OIBT suggère que la production mondiale de bois pourrait renouer avec son niveau d'avant la crise à l'horizon 2026. Toutefois, en ce qui concerne la production de bois tropicaux, les perspectives sont moins claires et pourraient varier sensiblement d'une région et d'un pays à l'autre en fonction des circonstances nationales et de la structure de l'économie des bois tropicaux.

III. Réponses au sondage de l'OIBT

20. Le sondage diffusé le 20 avril 2021 comportait dix questions. Les Questions 1 à 3 étaient axées sur la mise en œuvre du PAS en vigueur. Les Questions 4 à 10 étaient centrées sur la voie à suivre pour le nouveau PAS 2022-2026. Au 8 juin 2021, le Secrétariat avait reçu 24 réponses de la part de 13 Producteurs¹¹,

¹¹ Cambodge, Colombie, Gabon, Honduras, Indonésie, Madagascar, Malaisie, Mali, Mexique, Mozambique, Pérou, Philippines, RCA.

8 Consommateurs¹² et du point focal du TAG¹³. Ces réponses sont récapitulées dans les tableaux 7 et 8. Les conclusions tirées des réponses sont les suivantes:

- **Question 1:** Le PAS en vigueur a été jugé de modérément à très utile par une majorité de répondants. De nombreuses idées sur la manière d'améliorer le PAS pour aller de l'avant ont été formulées par les répondants.
- **Question 2:** Le PAS en vigueur a été jugé généralement utile comme référence pour élaborer des politiques nationales et/ou des propositions de projets et comme outil de communication au sein de l'OIBT et au-delà.
- **Question 3:** Aucun consensus ne s'est dégagé sur la question de savoir dans quelle mesure chacune des six PS a été bien mise en œuvre. Compte tenu de la disparité des notes, il est possible que les réponses soient très subjectives, ce qui reflète l'expérience particulière du pays/de l'organisation ayant répondu au cours de la période du PAS. La figure 1 récapitule les réponses par groupe.
- **Question 4:** Un accord général s'est dégagé sur le fait que le nouveau PAS devrait mettre en exergue la pertinence de l'OIBT et sa contribution aux objectifs et engagements internationaux relatifs aux forêts, et avoir une valeur comme cadre de référence pour les membres de l'OIBT, leurs partenaires et parties prenantes et comme outil de communication et de levée de fonds.
- **Question 5:** L'ensemble des répondants, à l'exception de l'UE, a estimé que les six PS actuelles demeureraient en général valides et constituaient une bonne base pour aller de l'avant. Si les avis ont divergé s'agissant de savoir quelles étaient les trois plus importantes PS pour le nouveau PAS, la PS1 (gouvernance et investissement) et la PS4 (déforestation, services environnementaux) ont été citées le plus fréquemment, suivies de la PS3 (biodiversité). Les quatre nouvelles PS proposées par l'UE présentent des éléments communs avec la PS1, la PS3 et la PS4.

Tableau 7: Synthèse des réponses aux Questions 1 à 3 portant sur le PAS 2013-2018¹⁴

Question	Producteurs	Consommateurs	TAG ¹⁵
1. Dans quelle mesure le PAS a-t-il été utile?			
1 (peu utile)	x		
2	x	x	
3	xxx	xxx	3.5
4	xxx	xxxx	
5 (très utile)	xxx	x	
1. Comment améliorer le PAS?	Voir le para 63 Q1 ¹⁶	Voir le para 63 Q1	Voir le para 63 Q1
2. Comment avez-vous utilisé le PAS?			
2.a Communication	xxxxxxx	xxxx	xxxx

¹² Australie, Chine (deux réponses de la part de l'Académie chinoise de foresterie), Croatie, UE, Japon (réponses du Ministère des affaires étrangères et de l'Agence forestière japonaise), Slovénie, Suisse, États-Unis d'Amérique

¹³ Les réponses au sondage ont reflété une grande diversité de vues et d'apports. Voir le chapitre II et les annexes 3 et 4 du Document d'information pour une analyse plus approfondie et une compilation des réponses.

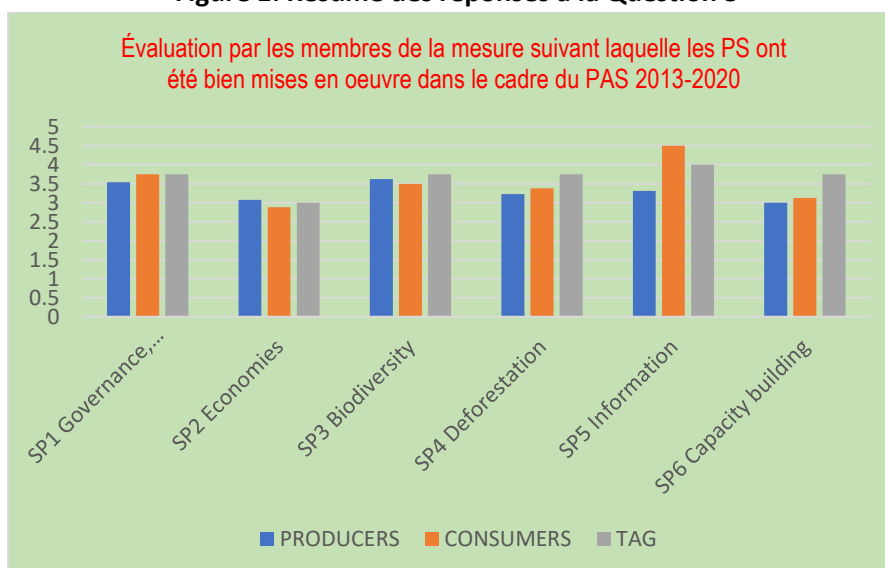
¹⁴ Dans les colonnes Producteurs et Consommateurs, chaque «x» correspond à un (1) répondant ayant coché l'option.

¹⁵ Concernant le TAG: «Les réponses ont été colligées à partir des réponses transmises par les membres du TAG. X = une case cochée par un (1) membre du TAG, un nombre de «x» supérieur indique que l'option a été davantage cochée. Une moyenne (sur une échelle de 1 à 5) a été utilisée lorsque les membres ont exprimé des avis divergents.»

¹⁶ Voir le paragraphe 63 du Document d'information pour la liste de propositions d'améliorations (Question 1) et pour d'autres usages du PAS en vigueur (Question 2).

2.b Référence pour projets	xxxxxxxx		xxxxxxx		xx
2.c Référence pour politiques	xxxxxxxxxxx		xxxxxxx		x
2.d Autres usages	See para 63 Q2		See para 63 Q2		See para 63 Q2
3. Dans quelle mesure les PS ont-elles été bien mises en œuvre ? (1 à 5, 5 = très bien)		Total		Total	
PS1 Gouvernance, investissement	4 3 2 4 2 4 5 2 3 5 5 3 4	46	4 4 4 4 3 - 5 2 4	30	3,75
PS2 Économies	4 2 3 4 5 4 - 3 2 4 5 2 2	40	3 3 3 2 3 - 4 2 3	23	3
PS3 Biodiversité	3 1 3 4 5 3 5 4 3 5 5 3 3	47	4 4 3 4 4 - 5 1 3	28	3,75
PS4 Déforestation	2 1 3 5 5 3 4 4 1 5 5 3 1	42	3 3 3 5 3 - 5 1 4	27	3,75
PS5 Information	4 2 4 3 1 3 3 4 4 5 4 3 3	43	4 4 4 5 4 5 5 1 4	36	4
PS6 Renforcement des capacités	4 2 3 3 2 3 3 2 2 4 5 4 2	39	4 3 3 2 3 - 4 1 5	25	3,75

Figure 1: Résumé des réponses à la Question 3¹⁷



- **Question 6:** Un accord général s’est dégagé sur le fait que les AP mis en œuvre à titre pilote soient reflétés dans le nouveau PAS, sachant toutefois que les avis ont divergé quant à la manière de procéder. Les approches de la Question 6.a (incorporer les AP dans les PS), 6.b (AP comme objectifs) et 6.c (AP comme outils de mise en œuvre) ne s’excluent pas l’une l’autre.

¹⁷ La figure 1 est adaptée de la figure 7 du Document d’information.

Tableau 8: Résumé des réponses aux Questions 4 à 9 portant sur le PAS 2022-2026¹⁸

Question	Producteurs	Consommateurs	TAG
4. Valeurs ajoutées du PAS?			
a. Communication/levée de fonds	xxxxxx	xxxxxxx	x
b. OMF/ODD/Accord de Paris/etc.	xxxxxxx	xxxxxxxxxxx	xx
c. Cadre de référence	xxxxx	xxxxxxxxxxx	xx
d. Autre	Voir le para 64 Q4 ¹⁹	Voir le para 64 Q4	
5. Les PS actuelles sont-elles généralement valides? Lesquelles?			
Oui	xxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxx	x
Non		x	
Plus importantes PS dans les 5 années à venir			
PS1 Gouvernance, investissement	xxxxxxx	xxxxxxx	x
PS2 Économies	xxxxx	xx	
PS3 Biodiversité	xxxxx	xxx	x
PS4 Déforestation	xxxxx	xxxxxxx	x
PS5 Information	xxx	xxxx	
PS6 Renforcement des capacités	xx	xx	
6.b Comment refléter les AP dans le PAS?	Producteurs	Consommateurs	TAG
a. Intégrer les AP aux PS	xxxx	xxxx	xx
b. Comme objectifs/actions connexes aux PS	xxx	xxx	xx
c. Comme outils de mise en œuvre du PAS	xxxxxxx	xxxxxxx	
7. Mettre en avant les questions transversales?			
a. Covid-19 et secteur forestier tropical	xxxxxxx	xxxxxxx	x
b. Égalité des sexes	xxxxxxx	xxxx	
c. Effectivité/capacité de l'OIBT	xxxxx	xxxxxxxx	xxx
d. Autre	Voir le para 64 Q7	Voir le para 64 Q7	Voir le para 64 Q7
8. Questions transversales comme PS?			
a. Covid-19 et secteur forestier tropical	xxx	xx	
b. Égalité des sexes	xx	xxx	
c. Effectivité/capacité de l'OIBT	x	xx	x
d. Autre	Voir le para 64 Q8	Voir le para 64 Q8	
9. Objectifs à atteindre dans les 5 ans?			
a. Adopter une stratégie de levée de fonds	xxxx	xxxxxxx	x
b. Mettre pleinement en œuvre les 4 AP	xxxxxxx	xxxxxxx	xxxx
c. Rationaliser le cycle des projets	xxxxx	xxxx	
d. Réviser les manuels de projets	xxxxx	xxx	
e. Revitaliser les PT	xxxx	x	x
f. Rationaliser les AP & PT	xx	xxxx	
g. Autre	Voir le para 64 Q9	Voir le para 64 Q9	

- **Question 7:** L'on s'est dit largement favorable à l'idée de mettre en avant dans le nouveau PAS la Covid-19, les opérations de l'OIBT et l'égalité des sexes au titre des questions transversales. Au nombre des autres suggestions figurent la science, la technologie et l'innovation; l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets; le bois durable d'origine locale dans les pays producteurs; et des

¹⁸ Voir les notes de bas de page 14 et 15 pour savoir à quoi correspond le nombre de «x».

¹⁹ Voir le paragraphe 64 du Document d'information pour d'autres suggestions à la suite de: Valeurs du nouveau PAS (Question 4); Questions transversales (Question 7); Questions transversales comme PS (Question 8); et Objectifs à l'horizon 2026 (Question 9).

marchés des bois tropicaux équitables et efficaces. Ces thèmes pourraient aussi être intégrés aux PS ou formulés sous la forme d'objectifs.

- **Question 8:** L'intérêt a été mitigé s'agissant de formuler les questions transversales sous la forme de PS. Cela pourrait être le signe d'une hésitation à accroître le nombre de PS.
- **Question 9:** On a fait part d'un intérêt généralisé s'agissant de déterminer les objectifs à atteindre d'ici à 2026, en particulier concernant les éléments de la nouvelle architecture financière actuellement mise en œuvre à titre pilote (adopter un cycle des projets rationalisé, les AP connexes et une stratégie de levée de fonds). D'autres objectifs répertoriés à la suite de la Question 9 ont également suscité l'intérêt d'un certain nombre de répondants.
- **Question 10:** Plusieurs répondants ont contribué des observations supplémentaires sur le nouveau PAS. Ces observations comportent un certain nombre de propositions qui sont récapitulées dans l'encadré 2. Au nombre des thématiques récurrentes figurent le redressement après la Covid-19, le changement climatique, et des questions relevant du commerce et du marché, dont les LSSC.

Encadré 2: Résumé des propositions figurant dans les réponses à la Question 10 du sondage

Propositions des Producteurs

- Le PAS devrait prendre en compte les propositions d'amélioration émanant des pays membres.
- Dans le cadre de la PS2, encourager des mécanismes destinés à rendre visible la contribution des activités de la GDF s'agissant de créer de l'emploi dans le contexte de la revitalisation de l'économie après la Covid-19.
- Le PAS devrait privilégier le renforcement des capacités chez les acteurs régionaux et locaux afin de développer et de renforcer la vulgarisation de la foresterie.
- Analyser le caractère souhaitable d'appuyer les questions relatives à la gestion des paysages de manière intégrée dans le contexte du changement climatique; aux produits forestiers de base et produits dérivés des chaînes de valeur durables; aux politiques judicieuses reposant sur la gestion des forêts tropicales; et aux instruments novateurs pour le financement, la technologie et la recherche.
- Le PAS devrait prendre en compte les caractéristiques de chaque pays et les démunis qui deviennent des instruments des grands opérateurs dans l'exploitation forestière et le transport de nature illicite.
- Le PAS devrait adopter une approche prospective des défis auxquels est confronté le secteur des bois tropicaux en conséquence de la Covid-19.
- Le PAS devrait être revu régulièrement afin de refléter la situation courante (par ex., la défaillance financière et la Covid-19).
- Le PAS devrait décrire des indicateurs clairs associés à des objectifs précis réalisables, diverses stratégies, axés sur l'action et facilitant la réalisation de l'objectif du PAS.
- L'OIBT devrait envisager de nouveaux éléments pour le PAS comme les avancées technologiques et l'innovation, la recherche sur les conditions du marché, le développement du capital humain et la résilience des entreprises du secteur des bois tropicaux.
- Centrer le PAS sur le contexte international et réfléchir à la difficulté de mobiliser des financements dans le contexte de la Covid-19.
- Il est urgent de créer un Groupe de travail spécialisé dans la levée de fonds afin de remédier à la situation financière à laquelle se heurte l'Organisation.
- Maintenir une communication constante avec les membres concernant les avancées du PAS et les options de financement des projets de recherche dans le secteur forestier.
- Le PAS devrait inclure les sciences, technologies et l'innovation dans le domaine forestier sous la forme

d'une question transversale ou d'une nouvelle PS.

- Dans le contexte de la PS4, le PT REDDES pourrait inclure «Conception d'une plateforme dédiée aux projets et à l'investissement liés à la restauration des écosystèmes et des surfaces dégradées à travers des plantations forestières».

Propositions des Consommateurs

- Accorder une plus grande attention aux questions relevant de l'offre et de la demande durables en matière de bois tropicaux.
- Le PAS devrait mettre en exergue la pertinence des travaux de l'OIBT avec les ODD et autres objectifs d'envergure mondiale.
- Tirer parti de l'attention accordée actuellement au plus haut niveau aux chaînes d'approvisionnement durables de produits et au commerce associé (NU, G-7) en incluant des suggestions spécifiques dans le nouveau PAS sur la pertinence de l'OIBT dans le redressement post Covid-19 de l'économie.
- Le PAS devrait inclure un usage stratégique de la base de données statistiques/commerciales afin de fournir des informations sur les chaînes d'approvisionnement durables et résilientes, et les promouvoir.
- Envisager d'associer à chaque PS des objectifs/indicateurs afin de les mesurer et de communiquer les informations qui en résultent.
- Mettre pleinement en œuvre les AP et faire progresser le cycle des projets rationalisé.
- Mettre davantage en avant l'interaction entre l'agriculture (principal facteur de déforestation) et la foresterie/la planification des utilisations des terres et la valeur des bois tropicaux.
- Considérer/reconnaître les forêts tropicales à la lumière du changement climatique, du redressement économique (après la Covid-19) et de l'extinction des espèces.

Propositions du TAG

- L'OIBT devrait développer la demande mondiale en faveur de l'usage durable des ressources forestières et sensibiliser en langage non technique les consommateurs à la GDF et au rôle que joue le commerce.
- Créer un «Groupe de travail sur le commerce international des bois tropicaux: Obstacles et défis» composé de membres du TAG et de négociants de bois intéressés en vue de comprendre pourquoi le commerce des bois tropicaux perd des parts de marché en dépit de l'adoption de la GDF, de la certification, du Plan d'action FLEGT et de divers processus de diligence raisonnée.

IV. Cadre proposé pour le PAS 2022-2026

21. Basé sur les chapitres II et III figure ci-après le cadre proposé pour le PAS 2022-2026. Les membres de l'OIBT ainsi que les points focaux du TAG et du GCSC) sont invités à contribuer leurs observations sur ce cadre proposé pour le PAS à l'adresse Breulmann@itto.int d'ici au 9 août 2021 au plus tard.

Cadre proposé pour le PAS 2022-2026

Postulat/contexte

- Le PAS orientera les travaux et priorités de l'OIBT pour une période de cinq années, en vue de faire avancer les objectifs énoncés à l'article premier de l'AIBT de 2006. Cette durée de cinq ans représente un horizon relativement court en termes de planification. Le PAS devrait être aussi concret que possible tout en laissant au Conseil la flexibilité nécessaire pour répondre à des questions et défis de type nouveau ou émergent.
- Le PAS devrait être réaliste et proportionné à la capacité de l'OIBT qui est projetée. Si le Conseil a pris des mesures vigoureuses pour remédier à la défaillance financière et met en œuvre à titre pilote une nouvelle

architecture financière, son efficacité reste à déterminer et l'on ne sait pas précisément dans quelle mesure les contributions volontaires augmenteront dans un avenir proche.

- Il convient de s'attendre à ce que le redressement après les perturbations et conséquences de la pandémie de Covid-19 sans précédent préoccupe nombre de secteurs de l'économie mondiale au cours des prochaines années, y compris le secteur forestier tropical. Le PAS devrait prendre cet aspect en compte.
- Le PAS inclura des priorités stratégiques (PS), des questions/stratégies transversales et leurs objectifs connexes à atteindre/réaliser d'ici à 2026, ce en tenant compte des travaux actuellement menés à titre pilote (stratégie de levée de fonds, cycle des projets rationalisé, AP).
- Compte tenu du caractère intégré des objectifs de l'OIBT, il y aura probablement des synergies entre les PS et les questions/stratégies transversales, ainsi que des synergies entre les objectifs. Un objectif donné pourra contribuer à plus d'une PS/question transversale.
- Il est anticipé que le Conseil proroge en 2026 l'AIBT de 2006 pour une ultime période de trois années et décide du processus à suivre pour négocier l'accord qui lui succédera. Le PAS pourrait être considéré comme un document d'orientation transitionnel entre 2022 et le commencement de l'examen du mandat et de la structure de l'Organisation.
- Le PAS devrait être un document clair, concis et attractif qui puisse être utilisé et compris par un vaste éventail de publics au sein de l'OIBT et au-delà (tout en étant clairement axé sur l'exécution du mandat de l'OIBT).

Structure et contenus proposés pour le PAS 2022-2026

1. Introduction. Cette partie mettrait en relief (dans l'ordre idoine):

- L'objet du PAS:
 - Orienter les travaux de l'OIBT en matière de politique et de projets ainsi que ses priorités au cours d'une période de cinq années en vue de faire avancer les objectifs de l'article premier de l'AIBT de 2006
 - Servir de cadre de référence aux membres de l'OIBT, ainsi qu'à ses partenaires et parties prenantes, et d'outil de communication auprès de la communauté forestière au sens large, dont les donateurs, qui peuvent ne pas connaître les contributions de l'OIBT à la GDF et aux chaînes d'approvisionnement durables ainsi qu'au commerce associé
- L'importance des ressources forestières, produits et services du monde tropical pour les populations à travers le monde, y compris les moyens d'existence locaux, et le rôle que joue le commerce international pour soutenir la pérennité de la ressource forestière
- Le rôle unique de l'OIBT et ses avantages comparatifs s'agissant d'encourager la GDF et les entreprises forestières, les chaînes d'approvisionnement et le commerce international à caractère durable, et de fournir des informations et statistiques à jour sur les marchés
- La pertinence/les contributions de l'OIBT aux objectifs et engagements arrêtés au niveau international (Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (PSNUF)/Objectifs mondiaux relatifs aux forêts (OMF),

Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030)/ODD, Accord de Paris, Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, etc.)

- Les partenariats centraux de l'OIBT qui démultiplient sa pertinence/ses contributions: le TAG et le GCSC, le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et ses organisations membres (par ex., la CITES, la CDB), les organisations régionales, etc.
- Les tendances et défis majeurs à l'œuvre dans le secteur forestier tropical, dont le commerce des bois tropicaux: Tendances du marché, FRA 2020, répercussions de la Covid-19 et perspectives de redressement

2. Priorités stratégiques, stratégies transversales, cibles:

- Dans cette partie seraient présentées les PS et stratégies transversales de l'OIBT au cours des cinq années à venir et les cibles associées à atteindre/réaliser d'ici à 2026.
- Les PS (et, selon la nécessité, les stratégies transversales) seraient clairement corrélées aux OMF, aux ODD, à l'Accord de Paris et au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020
- L'encadré 3 présente trois options conceptuelles pour aborder les PS et les questions/stratégies transversales:
 1. Option de base: les mêmes six PS que celles du PAS 2013-2018 plus trois stratégies transversales
 2. Des PS intégrant des éléments thématiques des AP pilotes plus quatre stratégies transversales. (La PS6 relative au renforcement des capacités devient une stratégie transversale.)
 3. Des stratégies hiérarchisées et des stratégies transversales reflétant la teneur du texte des alinéas 1.a à 1.s de l'article premier de l'AIBT de 2006.
- Les encadrés 4 et 5 répertorient, sur la base des réponses au sondage, de récentes décisions du Conseil et des PTB, les cibles potentielles des options conceptuelles 1 et 2 ainsi que les stratégies transversales associées. L'encadré 6 répertorie, sur la base des réponses au sondage, de récentes décisions du Conseil et des PTB, les cibles potentielles de l'option conceptuelle 3.

3. Cadre de mise en œuvre

- Le PAS sera mis en œuvre à travers les activités des PTB et les projets financés en grande partie par des contributions volontaires affectées à des activités et à des projets spécifiques.
- Les activités de fonctionnement essentielles qui figurent dans les PTB (par ex., activités de communication, réunions d'experts, études, lignes directrices, manuels) pourront être financées au moyen du Compte administratif (budget de base), conformément à l'article 19.2 de l'AIBT de 2006.
- Le Conseil évaluera les enseignements tirés des opérations menées dans le cadre des PT et explorera la faisabilité de revitaliser le concept des PT conformément aux articles 20 et 24 de l'AIBT de 2006.
- Le PAS reconnaîtra que les décisions définitives portant sur des éléments de la nouvelle architecture financière actuellement mise en œuvre à titre pilote (cycle des projets rationalisé, AP, stratégie de levée de fonds) seront prises par le Conseil en 2022 et qu'elles pourraient refléter des

affinements/modifications reposant sur la mise en œuvre pilote. (La décision du Conseil intervenant en 2022 pourra être ajoutée au PAS sous la forme d'un additif.)

- Les propositions de projets soumises après novembre 2022 suivront les procédures du nouveau cycle des projets tel qu'adopté par le Conseil.
- Les activités proposées pour les PTB et les documents de propositions de projets (par ex., les notes conceptuelles) indiqueront leur pertinence avec les PS et les questions/stratégies transversales, les OMF et les ODD, de même qu'avec l'article premier de l'AIBT de 2006. (Il pourra être nécessaire d'apporter des ajustements au format du PTB.).
- Les Membres de l'OIBT, le TAG et le GCSC ainsi que les partenaires internationaux et régionaux ont un rôle important à jouer s'agissant de soutenir le PAS et ils seront invités à partager leurs contributions à la mise en œuvre du PAS au cours des sessions annuelles du Conseil (nouveau point de l'ordre du jour).

4. Suivi et examen

- Le Directeur exécutif (DE)/Responsable en chef (ReC) rendra compte chaque année au Conseil de l'avancement (réalisations, défis) de la mise en œuvre du PAS à travers les PTB et le cycle des projets.
- Le DE/ReC fera également le point entre les sessions à la demande du Conseil.
- Le Conseil examinera et évaluera en 2026 l'effectivité du PAS sur la base des paramètres/indicateurs d'examen arrêtés en 2025.
- Le Conseil pourra également souhaiter mener en 2024 un examen/une évaluation à mi-parcours du PAS sur la base des paramètres/indicateurs de l'examen arrêtés en 2023.
- Sur la base de son examen et de son évaluation menés en 2026, le Conseil pourra souhaiter proroger le PAS 2022-2026 jusqu'à la fin de 2029 en phase avec une ultime prorogation de trois années de l'AIBT de 2006 (conformément à l'article 44), moyennant des affinements/modifications apportés selon que de besoin au PAS.

Encadré 3: Trois options conceptuelles pour aborder les PS dans le PAS 2022-2026²⁰

Option conceptuelle 1: Option de base – Des PS identiques à celles du PAS 2013-2018

Priorités stratégiques

1. Favoriser la bonne gouvernance forestière et les cadres de politiques publiques permettant le renforcement de la gestion durable des forêts et du commerce connexe et une augmentation des financements de la GDF et des investissements y afférents (art. 1.i, 1.k, 1.n)
2. Augmenter la contribution des forêts tropicales aux économies nationales et locales, notamment par le commerce international (art. 1.i, 1.k)
3. Renforcer la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre (art. 1.m)
4. Freiner le déboisement et la dégradation des forêts dans le monde tropical et valoriser l'apport des

²⁰ Les notes entre parenthèses renvoient aux alinéas pertinents de l'article premier de l'AIBT de 2006. Les PS contribuent toutes à l'article 1.a, 1.c. et 1.s.

services écosystémiques (art. 1.c, 1.j, 1.q)

5. Améliorer la qualité et la disponibilité des informations sur les forêts tropicales, les marchés et le commerce des produits forestiers (art. 1.e, 1.h, 1.k, 1.l, 1.o; articles 27 et 28)
6. Renforcer et développer les ressources humaines affectables à la mise en œuvre de la GDF et intensifier le commerce des biens et services forestiers obtenus de forêts en gestion pérenne (art. 1.d, 1.g, 1.q, 1.r)

Trois stratégies transversales:

1) Renforcer l'effectivité opérationnelle de l'OIBT; 2) Intégrer le secteur forestier tropical dans les plans, mesures et investissements liés au redressement post Covid-19; 3) Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

Option conceptuelle 2: des PS intégrant des éléments thématiques issus des AP pilotes

Priorités stratégiques

1. Favoriser la bonne gouvernance forestière et les cadres de politiques publiques permettant le renforcement de la gestion durable des forêts et du commerce connexe et une augmentation des financements de la GDF et des investissements y afférents (art. 1.i, 1.k, 1.n)
2. Augmenter la contribution des forêts tropicales aux économies nationales et locales et à des moyens d'existence résilients, notamment par le commerce des produits forestiers (art. 1.i, 1.k)
3. Freiner le déboisement et la dégradation des forêts dans le monde tropical, renforcer la restauration des paysages forestiers et la résilience des écosystèmes forestiers face au changement climatique, et conserver la biodiversité des forêts et les services écosystémiques (art. 1.j, 1.m, 1.q)
7. Améliorer la qualité, la disponibilité et l'actualité de l'information sur les marchés des produits forestiers tropicaux, les chaînes d'approvisionnement et le commerce international (art. 1.e, 1.h, 1.k, 1.l, 1.o; art. 27 et 28)

Quatre questions transversales:

1) Renforcer les capacités des pays membres dans l'optique de l'exécution du PAS; 2) Renforcer l'effectivité opérationnelle de l'OIBT; 3) Intégrer le secteur forestier tropical dans les plans, mesures et investissements liés au redressement post Covid-19; 4) Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

Option conceptuelle 3: des stratégies hiérarchisées à partir des alinéas de l'article premier de l'AIBT de 2006²¹

Promouvoir l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux issus de forêts faisant l'objet d'une gestion durable et d'une exploitation dans le respect de la légalité (chapeau de l'article premier)

Stratégies hiérarchisées:

- Faciliter une organisation efficace des consultations, de la coopération internationale et de l'élaboration de politiques entre tous les membres en ce qui concerne tous les aspects pertinents de l'économie mondiale du bois (art. 1.a)
- Faciliter la tenue de consultations en vue de promouvoir des pratiques non discriminatoires dans le commerce du bois d'œuvre (art 1.b)

²¹ Les notes entre parenthèses renvoient aux alinéas de l'article premier de l'AIBT de 2006 lorsque le texte est une citation *verbatim*. Les «nouvelles» stratégies ne figurent pas à l'article premier.

- Favoriser un forum mondial sur la gestion durable des forêts, le marché du bois et des PFNL et les services environnementaux (nouvelle)
- Améliorer la connaissance des caractéristiques structurelles des marchés internationaux, notamment des tendances à long terme de la consommation et de la production, des facteurs influant sur l'accès aux marchés, des préférences des consommateurs et des prix à la consommation ainsi que des conditions conduisant à des prix qui intègrent les coûts d'une gestion durable des forêts (art 1.e)
- Favoriser dans les pays membres producteurs une transformation accrue et plus poussée de bois tropicaux provenant de sources durables, en vue de stimuler l'industrialisation de ces pays et d'accroître ainsi leurs possibilités d'emploi et leurs recettes d'exportation (art 1.i)
- Encourager les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation durable et à la conservation des forêts productrices de bois d'œuvre et au maintien de l'équilibre écologique, dans le contexte du commerce des bois tropicaux (art 1.m)

Promouvoir la gestion durable des forêts tropicales productrices de bois (chapeau de l'art. 1)

Stratégies hiérarchisées:

- Encourager les membres à reconnaître le rôle des communautés autochtones et locales dépendant des forêts dans la gestion durable des forêts et à élaborer des stratégies visant à accroître la capacité de ces communautés de gérer de manière durable les forêts productrices de bois tropicaux (art 1.r)
- Favoriser des mécanismes destinés à rendre visible la contribution des activités de GDF au redressement de l'emploi et de l'économie après la Covid-19 (nouvelle, a trait à l'art 1.s)
- Favoriser et appuyer la recherche-développement en vue d'une meilleure gestion des forêts, d'une utilisation plus efficace du bois et d'une plus grande compétitivité des produits dérivés par rapport aux matériaux concurrents, ainsi que pour accroître la capacité de conserver et de promouvoir d'autres richesses de la forêt dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre (art 1.f)
- Renforcer la capacité des membres d'améliorer l'application du droit forestier et la gouvernance et de lutter contre l'abattage illégal de bois tropicaux et le commerce lié (art 1.n)
- Concevoir et soutenir des mécanismes visant à apporter des ressources financières nouvelles et additionnelles afin de mobiliser des fonds suffisants et prévisibles et les compétences techniques nécessaires pour renforcer la capacité des membres producteurs d'atteindre les objectifs du présent Accord (art 1.g)
- Encourager les membres à soutenir et à développer des activités de reboisement en bois tropicaux, ainsi que la remise en état et la restauration des terres forestières dégradées, compte dûment tenu des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières (art 1.j)
- Encourager les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation durable et à la conservation des forêts productrices de bois d'œuvre et au maintien de l'équilibre écologique, dans le contexte du commerce des bois tropicaux (art 1.m)
- Mettre l'accent sur l'interaction entre l'agriculture (principal facteur de déforestation) et la foresterie/la planification de l'utilisation des terres et la valeur des bois tropicaux (nouvelle)

Transversal

- Faciliter l'accès à la technologie et le transfert de technologie, ainsi que la coopération technique pour la réalisation des objectifs du présent Accord, y compris selon des modalités et des conditions favorables et préférentielles, ainsi qu'il en sera mutuellement convenu (art 1.p)

- Renforcer la capacité des membres de rassembler, de traiter et de diffuser des statistiques sur leur commerce de bois d'œuvre et des informations sur la gestion durable de leurs forêts tropicales (art 1.1)
- Mettre en avant la pertinence des travaux de l'OIBT sur le plan des ODD et autres objectifs de portée mondiale (art 1.c). Et prendre en compte les caractéristiques de chaque pays et les démunis qui deviennent des instruments des grands opérateurs dans l'exploitation forestière illégale et le transport illicite (nouvelle)

Encadré 4

Options conceptuelles 1 et 2 de PS: cibles potentielles des PS à l'horizon 2026

PS relative à la gouvernance et au financement de la GDF/des LSSC

- Élaborer une stratégie/feuille de route permettant de répondre aux exigences du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat (FVC) régissant l'accréditation de leurs organismes partenaires
- Mobiliser des financements à travers des partenariats et des synergies renforcés au niveau international
- Concevoir et favoriser les outils et approches destinés à effectuer un suivi de la transparence et de la traçabilité des chaînes d'approvisionnement en produits ligneux tropicaux, et à les accroître
- Promouvoir l'OIBT comme plateforme de dialogue et de coopération sur les LSSC
- Explorer les opportunités/contraintes se rapportant à l'investissement dans les industries et technologies de transformation des bois tropicaux

PS relative à la contribution du secteur forestier tropical aux économies/moyens d'existence à l'échelon local et national

- Mener une étude sur la production et les chaînes d'approvisionnement de bois intérieures dans les pays producteurs afin de mieux comprendre leur rôle au sein des économies locales et nationales
- Créer un groupe de travail commun OIBT-TAG chargé d'examiner les questions relevant du marché/commerce, la résilience des entreprises de bois tropicaux et les moyens de développer la demande mondiale en bois tropicaux produits/approvisionnés suivant des pratiques durables
- Élaborer et favoriser des modèles d'activité pour les PME, y compris les entreprises des populations autochtones et communautés locales (PACL)
- Favoriser l'évaluation complète des ressources tropicales et de leur contribution aux économies officielles et non officielles
- Explorer les opportunités de création de valeur dans les pays producteurs
- Évaluer le rôle des plantations tropicales et des régimes agroforestiers dans les économies locales et nationales ainsi que les opportunités de remettre en état les terres dégradées pour ces utilisations

PS relative à la déforestation/dégradation des forêts, à la restauration, à la biodiversité, aux services écosystémiques

- Articuler/favoriser le rôle de l'OIBT dans la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le monde tropical, et sa contribution à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets ainsi qu'à la restauration des paysages forestiers
- Favoriser l'agriculture sans déforestation et les politiques d'utilisation des terres afférentes
- Établir un protocole d'accord avec la CCNUCC en vue de favoriser la collaboration/les synergies, notamment en ce qui concerne la restauration des forêts et l'intégration de la GDF dans les stratégies d'atténuation du changement climatique/d'adaptation à ses effets
- Affiner, selon que de besoin, le protocole d'accord afin d'y refléter le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020
- Proroger/renouveler le protocole d'accord avec la CNULD jusqu'en 2026
- Favoriser l'emploi des *Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des forêts en milieu tropical (2020)*

PS relative aux statistiques et à l'information

- Exploiter de manière stratégique les bases de données de l'OIBT sur le marché/le commerce afin d'éclairer les discussions sur les LSSC dans les enceintes internationales et au sein du PCF
- Préparer un rapport GDF Tropiques actualisé sur la base des C&I de l'OIBT
- Rénover les bases de données de l'OIBT sur les projets et activités, en tenant compte de la base de données développée dans le cadre de la mise en œuvre pilote du cycle des projets rationalisé

PS (ou question transversale) destinées à aider le renforcement des capacités chez les pays membres en vue de l'exécution des PS

- Amplifier les meilleures pratiques, outils, applications scientifiques/de recherche et l'innovation
- Renforcer la formation, l'éducation et la vulgarisation, y compris dans le cadre du Programme de bourses de l'OIBT et d'un Programme de sensibilisation des enfants à l'environnement (PSEE) redynamisé
- Élaborer et adopter des lignes directrices sur la gestion des connaissances de l'OIBT

Encadré 5**Options conceptuelles 1 à 3 de PS: cibles potentielles transversales à l'horizon 2026****Renforcer l'effectivité opérationnelle de l'OIBT**

- Adopter et opérationnaliser une stratégie de levée de fonds de l'OIBT et un cycle des projets rationalisé fondés sur les résultats de la phase pilote
- Réviser/actualiser les manuels de l'OIBT relatifs aux projets en conséquence
- Adopter et mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation, y compris en vue de promouvoir le PAS
- Renforcer le partenariat avec le TAG et le GCSC, y compris avec les populations autochtones et communautés locales (PACL)
- Évaluer les enseignements dégagés des PT et explorer les opportunités d'attirer des fonds non affectés en complément des contributions affectées
- Envisager des moyens de remédier au déficit persistant du Compte administratif

Intégrer le secteur forestier tropical dans les plans, mesures et investissements liés au redressement post Covid-19

- Évaluer les conséquences de la Covid-19 sur le secteur forestier tropical, y compris ses effets sur le commerce et les économies nationales et locales
- Recenser les défis et opportunités que présente le redressement post-Covid-19, y compris par des discussions annuelles sur le marché et des revues biennales de la situation mondiale des bois
- Favoriser les investissements liés au redressement post Covid-19 dans les entreprises forestières tropicales et les chaînes d'approvisionnement durables et résilientes
- Favoriser les mécanismes qui mettent en avant la contribution de la GDF, des LSSC et du commerce au redressement post Covid-19 de l'emploi et de l'économie
- Travailler avec le PCF en vue de recenser les liens entre les forêts tropicales et la réduction du risque de futures pandémies

Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

- Renforcer/accélérer l'application et la mise en opération des Lignes directrices GEEW de l'OIBT, y compris dans le contexte du nouveau cycle ces projets rationalisé qui est actuellement mis en œuvre à titre pilote
- Mener une étude sur la manière dont les disparités entre les sexes accentuent la vulnérabilité des femmes aux effets du changement climatique et dont elles limitent leur faculté d'adaptation face aux risques de catastrophes

Encadré 6
Option conceptuelle 3: cibles potentielles à l'horizon 2026

Objectif de l'AIBT de 2006 (article 1)	Stratégies hiérarchisées pour le PAS 2022-2026	Cibles potentielles
L'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux issus de forêts faisant l'objet d'une gestion durable et d'une exploitation dans le respect de la légalité (chapeau de l'article 1)	Faciliter une organisation efficace des consultations, de la coopération internationale et de l'élaboration de politiques entre tous les membres en ce qui concerne tous les aspects pertinents de l'économie mondiale du bois (art 1.a)	Développer la demande mondiale en faveur de l'usage durable des ressources forestières et sensibiliser dans un langage non technique les consommateurs à la GDF et au rôle que joue le commerce
	Faciliter la tenue de consultations en vue de promouvoir des pratiques non discriminatoires dans le commerce du bois d'œuvre (art 1.b)	Créer un groupe de travail commun OIBT-TAG chargé d'examiner les questions relevant du marché/commerce, la résilience des entreprises de bois tropicaux et les moyens de développer la demande mondiale en bois tropicaux produits/approvisionnés suivant des pratiques durables
	Favoriser un forum mondial sur la gestion durable des forêts, le marché du bois et des produits forestiers non ligneux et les services environnementaux (nouvelle)	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer une stratégie/feuille de route permettant de répondre aux exigences du FEM et du FVC régissant l'accréditation de leurs organismes partenaires et aux opportunités de levée de fonds - Établir un protocole d'accord avec la CCNUCC en vue de favoriser la collaboration/les synergies, notamment en ce qui concerne la restauration des forêts et l'intégration de la GDF dans les stratégies d'atténuation du changement climatique/d'adaptation à ses effets, en vue d'obtenir des fonds pour les projets liés à la GDF et au changement climatique
	Améliorer la connaissance des caractéristiques structurelles des marchés internationaux, notamment des tendances à long terme de la consommation et de la production, des facteurs influant sur l'accès aux marchés, des préférences des consommateurs et des prix à la consommation ainsi que des conditions conduisant à des prix qui intègrent les coûts d'une gestion durable des forêts (art 1.e)	<ul style="list-style-type: none"> - Mener, de concert avec les membres, l'évaluation complète des bois tropicaux et autres ressources forestières, ainsi que de la création de valeur et des comptes forestiers nationaux - Tirer parti de l'attention accordée actuellement au plus haut niveau aux chaînes d'approvisionnement durables de produits et au commerce associé (NU, G-7)
	Favoriser dans les pays membres producteurs une transformation accrue et plus poussée de bois tropicaux provenant de sources durables, en vue de stimuler l'industrialisation de ces pays et d'accroître ainsi leurs possibilités d'emploi et leurs recettes d'exportation (art 1.i)	Mener une étude sur la production et les chaînes d'approvisionnement de bois intérieures dans les pays producteurs et recenser les opportunités de renforcer leur durabilité et leur efficacité
	Encourager les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation durable et à la conservation des forêts productrices de bois d'œuvre et au maintien de l'équilibre écologique, dans le contexte du	Mettre au point des ateliers régionaux et infrarégionaux ainsi que des activités de diffusion chez les membres

	commerce des bois tropicaux (art 1.m)	
Promouvoir la gestion durable des forêts tropicales productrices de bois (chapeau de l'article 1)	Encourager les membres à reconnaître le rôle des communautés autochtones et locales dépendant des forêts dans la gestion durable des forêts et à élaborer des stratégies visant à accroître la capacité de ces communautés de gérer de manière durable les forêts productrices de bois tropicaux (art 1.r)	<ul style="list-style-type: none"> - Articuler/favoriser le rôle de l'OIBT dans la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le monde tropical, et sa contribution à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets - Aider les pays à favoriser les interactions favorables entre l'agriculture et les politiques forestières/d'utilisation des terres
	Favoriser des mécanismes destinés à rendre visible la contribution des activités de gestion durable des forêts au redressement de l'emploi et de l'économie après la Covid-19 (nouvelle, a trait à l'art 1.s)	Élaborer un plan stratégique sur la pertinence de l'OIBT dans le redressement post Covid-19 de l'économie
Promouvoir la gestion durable des forêts tropicales productrices de bois (suite)	Favoriser et appuyer la recherche-développement en vue d'une meilleure gestion des forêts, d'une utilisation plus efficace du bois et d'une plus grande compétitivité des produits dérivés par rapport aux matériaux concurrents, ainsi que pour accroître la capacité de conserver et de promouvoir d'autres richesses de la forêt dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre (art 1.f)	Soutenir les programmes/projets nationaux et régionaux liés aux marchés des produits ligneux et non ligneux ainsi que des services forestiers (services environnementaux)
	Renforcer la capacité des membres d'améliorer l'application du droit forestier et la gouvernance et de lutter contre l'abattage illégal de bois tropicaux et le commerce lié (art 1.n)	Concevoir et favoriser les outils et approches destinés à effectuer un suivi de la transparence et de la traçabilité des chaînes d'approvisionnement en produits ligneux tropicaux, et à les accroître
	Concevoir et soutenir des mécanismes visant à apporter des ressources financières nouvelles et additionnelles afin de mobiliser des fonds suffisants et prévisibles et les compétences techniques nécessaires pour renforcer la capacité des membres producteurs d'atteindre les objectifs du présent Accord (art 1.g)	<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnaliser les AP et adopter un cycle des projets rationalisé - Groupe de travail spécialisé dans la levée de fonds en vue d'améliorer le potentiel financier de l'Organisation - Conception d'une plateforme dédiée aux projets et à l'investissement liés à la restauration des écosystèmes et des surfaces dégradées à travers des plantations forestières - Évaluer les enseignements tirés des PT et explorer les opportunités d'attirer des fonds non affectés pour l'OIBT
	Encourager les membres à soutenir et à développer des activités de reboisement en bois tropicaux, ainsi que la remise en état et la restauration des terres forestières dégradées, compte dûment tenu des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières (art 1.j)	Analyser et favoriser les démarches de gestion des paysages de nature intégrée dans le contexte d'un climat en évolution
	Encourager les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation durable et à la conservation des forêts productrices de bois d'œuvre et au maintien de l'équilibre écologique, dans le contexte du commerce des bois tropicaux (art 1.m)	Préparer un rapport GDF Tropiques actualisé sur la base des C&I de l'OIBT et des examens des secteurs forestiers au niveau national et régional
	Se concentrer sur l'interaction entre l'agriculture (principal facteur de déforestation) et la foresterie/la planification de l'utilisation des terres et la	Aider les membres producteurs à élaborer et à mettre en œuvre des groupes de travail intersectoriels pour la lutte contre la déforestation

	valeur des bois tropicaux	et sa réduction, en ayant recours à des stratégies reposant sur des régimes agroforestiers et des activités génératrices de revenus alternatives
Stratégies transversales	Faciliter l'accès à la technologie et le transfert de technologie, ainsi que la coopération technique pour la réalisation des objectifs du présent Accord, y compris selon des modalités et des conditions favorables et préférentielles, ainsi qu'il en sera mutuellement convenu (art 1.p)	Renforcer la formation, l'éducation et la vulgarisation, y compris dans le cadre du Programme de bourses de l'OIBT et d'un Programme de sensibilisation des enfants à l'environnement (PSEE) redynamisé
	Renforcer la capacité des membres de rassembler, de traiter et de diffuser des statistiques sur leur commerce de bois d'œuvre et des informations sur la gestion durable de leurs forêts tropicales (art 1.l)	Rénover les bases de données de l'OIBT sur les projets et activités
	Mettre en avant la pertinence des travaux de l'OIBT sur le plan des ODD et autres objectifs de portée mondiale (art 1.c). Et prendre en compte les caractéristiques de chaque pays et des démunis qui deviennent des instruments des grands opérateurs dans l'exploitation forestière illégale et le transport illicite (nouvelle, fondée sur l'art. 1.c)	Participation active au FNUF, à la FAO, à la CCNUCC, à la CITES, à la CDB en appuyant leurs objectifs et en explorant/négociant des fonds spéciaux pour les programmes communs/pertinents